

Comment se connecter au Portail Parents ?

Allez sur le site de la commune de Verlaine à cette adresse :

<https://verlaine.guichet-citoyen.be/portail-parents/>



Prérequis de la part des parents pour utiliser la plateforme :

- Posséder le numéro de registre national de votre(vos) enfant(s).
- Avoir l'application « Itsme » ou un lecteur de carte d'identité électronique.
- Si vous vous connectez avec votre carte d'identité, s'assurer d'avoir la dernière version du logiciel de lecture de carte d'identité installée sur votre ordinateur. Voici le lien où télécharger ce logiciel <https://eid.belgium.be/fr>

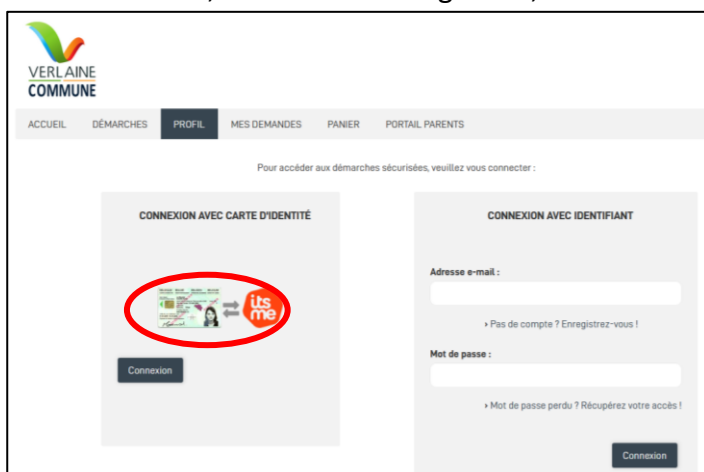
!/ \ seules les connexions avec votre carte d'identité ou Itsme fonctionnent. Si dans la procédure, vous devez introduire un n° de matricule, c'est que vous ne suivez pas la bonne méthode de connexion.

N'essayez pas de vous connecter avec la carte d'identité de votre enfant.

Etape 1 : Connexion via l'eID

→ Cliquez sur le bouton « M'inscrire dans le Portail Parents » de la page d'accueil.

→ Sélectionnez, dans l'encart de gauche, la connexion au moyen de la carte d'identité électronique.



- Branchez votre lecteur de carte d'identité électronique et insérez cette dernière ou utilisez "It's me".
- Suivez les instructions à l'écran.
- Complétez votre fiche utilisateur avec un maximum d'informations (adresse, numéro de registre national, téléphone).
- Rendez-vous ensuite sur la page « Portail Parent ».

Etape 2 : S'enregistrer en tant que parent

- Cliquez sur le bouton « S'enregistrer en tant que parent ».
- Les informations indiquées ne peuvent être modifiées. Validez directement et revenez sur la page « Portail Parent ».

Deux possibilités :

- Cas A : vous recevez déjà des factures à votre nom de la part de l'administration communale, votre nom est donc déjà associé à un ou plusieurs enfants dans notre base de données. Si tel est le cas, vous pouvez passer à l'étape 4.
- Cas B : vous ne recevez pas de factures à votre nom (elles sont envoyées au co-parent ou non pas lieu), vous n'avez donc pas encore d'enfant(s) associé(s). Passez donc à l'étape 3.

Etape 3 : Enregistrer mon enfant

- Cliquez sur le formulaire « Ajouter un enfant »
- Indiquez correctement les coordonnées de votre enfant et sélectionnez son lieu scolaire
- Pour le numéro de registre national : celui-ci peut être trouvé sur la carte d'identité, carte de mutuelle, sur son acte de naissance ou demandé auprès de l'administration communale.
- Réalisez cette étape 3 autant de fois que vous avez d'enfant à inscrire.
- Une fois que votre ou vos enfants sont enregistrés, revenez sur la page « Portail Parent ».

Vous pouvez alors réserver des repas chauds ou des stages.

Dans un premier temps, les repas chauds et stages vous seront **facturés**.